



Carrière des Minières
86700 PAYRÉ

Référence du document :
0/4 – NF EN 12620+A1

Édité le :
24 février 2016

0/4 Calcaire

Code d'identification unique : T04



Organisme certifié n° 1165
Système 2+

2006
N° 1165-CPD-2007-G-110
NF EN 12620+A1
Granulats pour béton

Caractéristiques géométriques

4.2. Classe granulaire	NF EN 933-1	Désignation	0/4
4.3. Granularité	NF EN 933-1	Catégorie de tolérance	G_{r85}
4.5. Teneur en éléments coquilliers	NF EN 933-7	Catégorie	NR
4.6. Teneur en fines	NF EN 933-1	Valeur seuil	f_{16}
4.7. Qualité des fines	NF EN 933-9	Catégorie	$MB_{1,5}$
Module de finesse	NF EN 12620 ann. B	Catégorie	CF

Caractéristiques physiques

5.2. Résistance à la fragmentation	NF EN 1097-2	Catégorie	LA_{NR} SZ_{NR}
5.3. Résistance à l'usure	NF EN 1097-1	Catégorie	MDE_{NR}
5.4.1. Résistance au polissage	NF EN 1097-8	Catégorie	PSV_{APD}
5.4.2. Résistance à l'abrasion (valeur d'abrasion des granulats)	NF EN 1097-8, ann. A	Catégorie	AAV_{APD}
5.4.3. Résistance à l'abrasion par les pneus à crampons (valeur d'abrasion scandinave)	NF EN 1097-9	Catégorie	AN_{APD}
5.5. Masse volumique réelle	NF EN 1097-6 art. 9	Valeur déclarée	$2,69 \text{ Mg.m}^{-3}$
5.5. Coefficient d'absorption d'eau	NF EN 1097-6 art. 9	Valeur déclarée	0,5 %
5.6. Masse volumique en vrac	NF EN 1097-3	Valeur déclarée	APD
5.7.1. Résistance au gel-dégel	NF EN 1367-1	Valeur déclarée	F_1^{**}
5.7.2. Stabilité volumique – retrait au séchage	NF EN 1367-4	Valeur seuil	NR
5.7.3. Réaction alcali-silice	FD P18-542	Valeur déclarée	Non réactif

Caractéristiques chimiques

6.2. Chlorures	NF EN 1744-1 art. 8	Valeur déclarée	<0,001 %
6.3.1. Sulfates solubles dans l'acide	NF EN 1744-1 art. 12	Catégorie	$AS_{0,2}$
6.3.2. Soufre total	NF EN 1744-1 art. 11	Catégorie	S_A
6.4.1. Présence d'acide humique	NF EN 1744-1 art.15.1	Valeur de seuil	Pas de trace
6.4.1. Présence d'acides fulviques	NF EN 1744-1 art. 15.2	Valeur de seuil	NR
6.4.1. Constituants réduisant le temps de prise	NF EN 1744-1 art. 15.3	Valeur de seuil	NR
6.4.1. Impuretés organiques légères	NF P 18-545 art. 3.43	Valeur déclarée	Absence
6.5. Teneur en carbonate des sables	NF EN 196-2	Valeur déclarée	94,2%

Substances dangereuses dans la ressource : Ces granulats ne contiennent pas de substances dangereuses au sens de la réglementation applicable en France à la date de la rédaction du présent document.

** = Ces valeurs sont données par transposition des résultats sur le 4/10 CP3.